**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1976)
**Heft:** 364

**Artikel:** Saisonniers suisses
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1023736

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

En revanche, l'interprétation que leur donne l'auteur de l'article est démentie par les termes mêmes dont je me suis servi.
Il n'est pas correct de dire sous point 2 : « Machine arrière, toute, sus à l'AVS, sus à l'assurance-maladie » et de citer à l'appui de ce commentaire un paragraphe où il n'est pas question de machine arrière puisqu'il y est dit : « Il faut à tout le moins qu'ils (les citoyens) financent désormais eux-mêmes toute augmentation éventuelle des prestations sociales ». J'ai, au surplus, bien précisé dans la citation reprise au 1er alinéa de l'article incriminé, qu'il faudrait que la collectivité « fasse son deuil de prestations sociales allant au-delà de celles dont elle bénéficie déjà ».
La mise en question de l'AVS, mentionnée au chiffre 3 de votre article, ne ressort pas de mes propos. Je ne l'ai pas postulée. La thèse que j'ai défendue s'applique aux prestations qui vont au-delà de l'acquis d'aujourd'hui auxquelles il faudra bien renoncer ou bien en faire supporter la charge aux bénéficiaires.
Les lecteurs attentifs auront sans doute constaté par eux-mêmes que l'auteur de cet article cherche à me faire dire des choses que je n'ai pas dites. Cela fait violence à la probité intellectuelle qu'on est en droit d'attendre de « Domaine public ».
Je me plais à souhaiter que vous ayez la probité — tout court — de me rendre la justice à laquelle je prétends.

**Etienne Junod**

*[Pour mémoire, une fois encore, le paragraphe en question (cité dans le Bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse, peu suspecte d'irrespect envers le président du Vorort) : « Le fameux redimensionnement de l'économie commence donc d'abord au niveau de l'individu, qui devrait reprendre à son compte le financement de l'assurance de ses vieux jours et prendre à sa charge la couverture du risque maladie. Si c'est encore trop demander de citoyens peu enclins à l'effort, il faut, à tout le moins, qu'ils financent désormais eux-mêmes toute augmentation éventuelle des prestations sociales. A ceux qui manifestement ne le peuvent pas, il convient, bien entendu, d'apporter le secours de la solidarité dans son acception véritable. »]*

# Plutonium sur Rhône

*Le 29 avril dernier (DP 359), nous publiions une lettre de lecteur alertant l'opinion une fois de plus au chapitre nucléaire : « Le surgénérateur de Malville, une bombe atomique à 72 km de Genève ». Depuis, le débat s'est amplifié au sujet de ce projet du gouvernement français qui pourrait mettre sérieusement en danger, en cas d'explosion, une bonne partie de la population suisse et française (à Malville, « il y aura de quoi anéantir Genève, si le vent souffle du sud ce jour-là, ou Lyon, si c'est la bise »).*
*Un lecteur nous apporte une précision qui aggrave encore le diagnostic impressionnant de notre correspondant qui soutenait : « Le plutonium est le poison le plus nocif jamais fabriqué par l'homme : quelques milligrammes provoquent un cancer ». Il fallait en réalité écrire « microgrammes ». Et ce n'est pas sans importance si l'on songe qu'un microgramme est la millième partie d'un milligramme (cela signifie donc qu'un millionième de gramme est mortel et que théoriquement — mais où est la théorie et où est la pratique ? — il suffirait de cinq grammes de plutonium pour empoisonner mortellement tous les habitants de la Suisse, alors qu'il y en aura cinq tonnes à Malville).*

**Manifestation non violente**

*Rappels. Tous les comités antinucléaires de la région Rhône-Alpes (Genève compris) « invitent toute personne désireuse de survivre à se joindre, le 3 juillet, à l'occupation non violente du site » (contacter le Comité contre Verbois nucléaire, case postale 225, 1227 Carouge). Pour plus de renseignements sur le surgénérateur « Super Phénix », se procurer la plaquette éditée par le Comité universitaire et scientifique grenoblois pour l'arrêt du programme nucléaire, intitulée « Plutonium sur Rhône » (adresse : A.D.I.P.U.C., bp 47 X, 38040 Grenoble Cedex).*

# Saisonniers suisses

Les Suisses font connaissance avec le régime des saisonniers. C'est ainsi, nous apprend une lectrice dont les renseignements sont confirmés de plusieurs sources, que dans le secteur de la construction des sociétés suisses (suivant en cela l'exemple de leurs homologues de l'Europe entière) « exportent » leurs employés pour compenser la pauvreté des commandes dans notre pays.

**De l'Iran...**

On nous cite le cas de la construction d'un barrage dans le sud de l'Iran, à laquelle est intéressée une firme helvétique (associée à une entreprise autrichienne) qui envoie, non sans les avoir consultés au préalable, ses collaborateurs et leurs familles dans un village de préfabriqués planté dans le désert à des conditions pour le moins draconiennes et imposées par l'employeur : pas le droit d'emporter un quelconque appareil électrique (pour sauvegarder les intérêts de l'industrie nationale), ni radio, ni livres.

**... à la Libye**

A rapprocher du cas de ces Suisses, dont l'histoire a fait les gros titres des quotidiens d'information il y a une semaine, et qui « attendent dans le désert libyen, sans argent ni papiers, d'être rapatriés ».
A l'évidence, si toutes les précautions sont prises dans le domaine financier pour garantir les fonds des sociétés qui investissent à l'étranger (crédits à l'exportation), il n'en est pas encore de même en ce qui concerne la sauvegarde du matériel humain.